

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			juil-07	juil-06	juin-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	78,52 - 80,21	43,65 - 45,81	68,70 - 70,48
	1.04	Emballages commerciaux	86,63 - 86,76	51,47 - 51,77	76,54 - 76,99
	1.05	Ondulés récupérés	95,48 - 96,97	60,12 - 61,90	85,36 - 87,16
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	115,81 - 120,72	69,91 - 76,65	106,19 - 110,42
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	105,84 - 113,04	71,47 - 74,89	101,04 - 107,45
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	81,25 - 91,63	55,21 - 58,29	77,42 - 87,99
	2.02	Journaux invendus	121,29 - 124,80	84,11 - 92,33	119,44 - 124,47
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	118,67 - 136,16	83,65 - 102,18	99,47 - 137,37
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	184,04 - 192,31	135,16 - 141,36	168,02 - 176,58
	3.10	Imprimés sans bois	146,10 - 151,53	98,93 - 106,57	134,29 - 138,47
	3.17	Rognures blanches	271,23 - 276,71	247,72 - 252,46	257,97 - 263,42

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat